

# NicOx SA

Société anonyme au capital de € 9 488 299

Siège social :

1681 Route des Dolines BP 313

Les Taissounières HB4

06 560 Valbonne

R.C.S. GRASSE 403.942.642

---

## RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2009

### PRESENTATION DES COMPTES

Les états financiers semestriels présentés correspondent à la consolidation par intégration globale des comptes des sociétés suivantes :

- ü NicOx S.A.
- ü NicOx Research Institute S.r.l., filiale italienne (« NicOx S.r.l. »)
- ü NicOx Inc., filiale américaine.

Ils ont été préparés en conformité avec la norme IFRS IAS34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

### DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Nous attestons qu'à notre connaissance les comptes semestriels au 30 juin 2009 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et des entités comprises dans le périmètre de consolidation.

Nous attestons que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes semestriels, des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice et des principales transactions entre les parties liées.

Le Président Directeur Général  
Michele Garufi

## COMMENTAIRES SUR LES DONNEES CHIFFREES CONSOLIDEES

	<u>Semestre arrêté au 30 juin</u>	
	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	<u>En milliers d'€</u>	
Chiffre d'affaires .....	<u>1 119</u>	<u>2 243</u>
Perte opérationnelle.....	(28 494)	(35 996)
Perte avant impôts .....	<u>(27 160)</u>	<u>(32 971)</u>
<b>Perte nette .....</b>	<b><u>(27 237)</u></b>	<b><u>(33 100)</u></b>

### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de NicOx s'élève à €1,1 million au 30 juin 2009 contre €2,2 millions au 30 juin 2008.

Au cours du premier semestre 2009, NicOx a uniquement reconnu en chiffre d'affaires les montants suivants :

- €0,1 million correspondant au paiement initial de €5,0 millions par Pfizer au titre d'une redevance pour l'accès exclusif à la technologie suite à la signature en mars 2006 d'un contrat accordant à Pfizer le droit d'application de la technologie brevetée de NicOx à un programme de recherche de nouveaux médicaments dans le domaine de l'ophtalmologie
- €1,0 million correspondant au financement de la recherche dans le cadre du contrat signé avec Pfizer en mars 2006 référencé ci-dessus

Ces montants initialement comptabilisés en produits constatés d'avance sont étalés sur les périodes d'implication active de NicOx dans le programme de recherche prévues selon les termes du contrat avec Pfizer

### Charges opérationnelles

Au 30 juin 2009, les charges opérationnelles totalisent €32,7 millions contre €40,6 millions au 30 juin 2008 et se répartissent pour 77% en dépenses de recherche et développement et pour 23 % en frais administratifs et commerciaux au premier semestre 2009 contre respectivement 86 % et 14 % au premier semestre 2008.

Les frais de recherche et de développement s'établissent à €25,1 millions au cours du premier semestre 2009 contre €34,8 millions au cours du premier semestre 2008 (dont €0,1 million affecté au coût des ventes en 2009 et €0,5 million en 2008). Les frais de recherche et de développement incluent une provision pour dépréciation d'actifs incorporels pour un montant de €5,7 millions correspondant intégralement à la valeur d'acquisition actualisée du portefeuille de brevets de NitroMed. Ces actifs ont été achetés avec un objectif essentiellement défensif afin de conférer à NicOx une position prééminente sur le plan mondial en termes de propriété intellectuelle sur la technologie de libération de l'oxyde nitrique. Toutefois, compte tenu des incertitudes liées aux ressources financières

mobilisables pour ces actifs dans le futur, et de ce fait, la difficulté d'en estimer les avantages économiques futurs, la Société a décidé de déprécier intégralement ces actifs. La valeur de ces actifs fera l'objet d'un suivi. Tout élément permettant de réévaluer leurs avantages économiques futurs sera pris en compte le cas échéant. En excluant l'impact de cette provision, les frais de recherche et développement baissent de €15,4 millions au cours du premier semestre 2009 par rapport à la même période en 2008. Cette baisse sensible des frais de recherche et développement résulte principalement de la réduction des coûts relatifs au développement clinique du naproxcinod. Les coûts des ventes correspondent aux coûts encourus par NicOx dans le cadre des prestations de recherche afférentes au contrat signé avec Pfizer. NicOx employait 93 personnes en recherche et développement au 30 juin 2009, contre 94 salariés à la même date en 2008.

Les frais administratifs et commerciaux s'établissent à €7,6 millions au 30 juin 2009 contre €5,8 millions au cours de la même période en 2008. Les frais généraux et administratifs sont de €3,2 millions au premier semestre 2009 contre €3,6 millions au premier semestre 2008 et incluent les dépenses de personnel administratif, financier ainsi que les rétributions et frais afférents aux mandataires sociaux, y compris les attributions d'options de souscription d'actions, d'actions gratuites et de bons de souscription d'actions. Les frais commerciaux ont atteint €4,4 millions au 30 juin 2009 contre €2,2 millions pour la même période en 2008 et correspondent aux dépenses de la Société relatives aux activités d'analyse de marché pour le naproxcinod, de « *business development* » et de communication. Cette augmentation des frais commerciaux provient des activités liées à la préparation du lancement commercial du naproxcinod. NicOx employait 39 personnes au sein de ses services généraux, administratifs et commerciaux au 30 juin 2009, contre 35 salariés au 30 juin 2008.

### **Autres produits**

Les autres produits sont de €3,1 millions au 30 juin 2009, contre €2,4 millions pour la même période en 2008. Les autres produits correspondent principalement aux subventions d'exploitations provenant du crédit d'impôt recherche.

### **Résultat opérationnel**

La perte opérationnelle s'établit à €28,5 millions au cours du premier semestre 2009 contre €36,0 millions au premier semestre 2008. Cette baisse de la perte opérationnelle provient de la diminution, au cours des six premiers mois de 2009, des frais de développement engagés par la Société suite à la finalisation du développement clinique de phase 3 du naproxcinod à la fin de l'année 2008.

### **Autres résultats**

Les produits financiers nets sont de €1,3 million au cours du premier semestre 2009 contre €3,0 millions au 30 juin 2008 et résultent essentiellement de la rémunération des placements de trésorerie et des instruments financiers de la Société.

La charge d'impôt sur le résultat comptabilisée par la Société au cours du premier semestre 2009 concerne ses filiales et s'élève à €0,1 million, contre €0,1 million au cours de la même période en 2008.

### **Total de la perte globale de la période**

Le total de la perte globale totalise €27,2 millions au 30 juin 2009 contre €33,1 millions au 30 juin 2008. Malgré l'augmentation des frais commerciaux, la diminution du total de la

perte globale au cours du premier semestre 2009 correspond à la réduction des frais de développement suite à la finalisation du développement clinique de phase 3 du naproxinod à la fin de l'année 2008.

### **Trésorerie et ressources en capitaux**

Les besoins financiers de NicOx ont été satisfaits jusqu'à présent au travers de placements privés d'actions antérieurs à son introduction en bourse en novembre 1999, de paiements reçus dans le cadre d'accords de collaboration conclus avec des partenaires pharmaceutiques, d'offre au public d'actions à l'occasion de son introduction en bourse, d'appels au marché en mai 2001 et en février 2007, de placements privés en septembre 2004 et mai 2006 et d'une augmentation de capital réservée à une société du groupe Pfizer en juin 2006.

Depuis sa constitution en février 1996, NicOx a reçu, jusqu'au 30 juin 2009, un montant brut global de 317,8 millions d'euros provenant d'augmentations de capital, comme suit : 8,3 millions d'euros provenant des placements privés d'actions avant l'introduction en bourse ; 33,2 millions d'euros provenant du produit brut de l'offre initiale d'actions au public en novembre 1999 ; 59,3 millions d'euros et 129,7 millions d'euros provenant des appels au marché réalisés respectivement en mai 2001 et février 2007 ; 26 millions d'euros et 45,5 millions d'euros provenant respectivement des placements privés intervenus en septembre 2004 et mai 2006 et 15 millions d'euros en juin 2006, suite à l'augmentation de capital réservée à son partenaire Pfizer ; 0,8 million d'euros provenant des exercices de bons de souscription d'actions et d'options de souscription d'actions attribués par le Conseil d'administration à divers salariés et mandataires sociaux du Groupe.

NicOx a également reçu un montant global de 55,1 millions d'euros provenant de paiements perçus dans le cadre d'accords de collaboration.

La Société enregistre des pertes nettes depuis sa création et son déficit cumulé s'élève à 244,8 millions d'euros au 30 juin 2009. Ce déficit a été réduit lors de la réalisation de la réduction de capital de 2,6 millions d'euros par imputation à due concurrence des pertes inscrites au poste « report à nouveau » décidée lors de l'Assemblée Générale du 28 mai 1999.

Les dettes engagées par la Société sont principalement des dettes opérationnelles à court terme. Au 30 juin 2009, ses dettes courantes s'élèvent à €16 millions, incluant €12,7 millions au titre de dettes payables aux fournisseurs et consultants externes, €1,8 million au titre des rémunérations des salariés engagées dans leur principe, €1,3 million au titre des taxes et impôts dus et €0,2 million au titre des autres dettes.

La Société n'a pas contracté d'emprunt au 30 juin 2009.

En 2008, NicOx avait accordé un prêt de €6,0 millions à Archimica dans le cadre du contrat de production et de fourniture signé avec cette société. Suite à la rupture du contrat à l'initiative de NicOx en novembre 2008, NicOx a renoncé à €5,0 des €6,0 millions du prêt conformément aux termes de l'accord et Archimica restait redevable envers NicOx, au 30 juin 2009, d'une somme de €0,9 million en ce qui concerne ce prêt. Considérant le fait qu'il existait un risque pour le recouvrement de cette somme, la Société avait décidé de partiellement déprécier cet actif pour un montant de €0,5 million. A l'issue du premier semestre 2009, de nouveaux échanges avec ce fournisseur ont amené le Groupe à reprendre partiellement la provision pour dépréciation afin de tenir compte de l'avancée des négociations en cours avec la Société Archimica en vue d'une transaction amiable. Au 30 juin 2009, la valeur de l'actif déprécié s'élève à €0,8 million. Par ailleurs, la société a une dette fournisseurs vis-à-vis de la société Archimica de €0,5 million. La valeur nette de l'actif

vis-à-vis d'Archimica s'élève donc à €0,3 million. Aux termes de la transaction signée le 17 juillet 2009, Archimica s'est engagée à verser à NicOx €0,3 million en deux versements. Cette transaction amiable solde l'ensemble des litiges entre les parties.

Les instruments financiers courants et non courants, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société totalisent €76,8 millions au 30 juin 2009, contre €104,7 millions au 31 décembre 2008 et €141,6 millions au 30 juin 2008.

Le taux net d'utilisation de la trésorerie, défini par référence au tableau des flux de trésorerie, représente la trésorerie nette consommée par la Société pour ses activités opérationnelles, en excluant les flux de trésorerie nets provenant de ses activités d'investissement et de financement. Le taux net d'utilisation de la trésorerie de la Société au premier semestre 2009 a atteint 26,7 millions d'euros, contre 26,8 millions d'euros au premier semestre 2008.

Malgré l'augmentation des dépenses commerciales, la consommation par la Société de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et d'instruments financiers diminuera sensiblement en 2009 du fait de la réduction des frais de développement, suite à la finalisation du programme clinique de phase 3 du naproxcinod en 2008. Sur la base des estimations budgétaires actuelles, NicOx estime disposer d'une trésorerie suffisante pour financer ses activités jusqu'à la fin de 2010. Cette projection est établie en prenant en compte la poursuite des activités liées à la préparation du potentiel lancement commercial du naproxcinod. NicOx envisage actuellement plusieurs options stratégiques pour optimiser la production et le lancement commercial prévu du naproxcinod. Par exemple, la projection d'utilisation de la trésorerie citée ci-dessus n'inclut pas d'éventuels paiements initiaux ou d'étape pouvant résulter d'un éventuel accord pour la commercialisation du naproxcinod. Certains autres scénarios envisagés nécessiteraient des investissements plus importants et induiraient une consommation de trésorerie plus forte. Dès lors, les projections d'utilisation de la trésorerie pourraient varier en fonction des options stratégiques qui pourraient être choisies et des opportunités potentielles qui pourraient survenir d'ici la fin du second semestre 2009.

NicOx estime que sa principale source potentielle de revenus pour les années à venir devrait provenir de l'éventuelle future commercialisation du naproxcinod.

## **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU SEMESTRE ECOULE ET INCIDENCE DE CES EVENEMENTS SUR LES COMPTES SEMESTRIELS**

Durant le premier semestre 2009, NicOx a progressé dans le développement de plusieurs de ses candidats médicaments. Plusieurs événements ont marqué ces avancées :

Acquisition des brevets de Nitromed portant sur la libération d'oxyde nitrique

L'achat du portefeuille non-licencié de brevets de Nitromed, annoncé fin avril, a consolidé la position dominante de NicOx dans le domaine de la libération d'oxyde nitrique. Selon les termes de l'accord, NicOx a versé à Nitromed €2,0 millions à la signature et versera €4,0 millions supplémentaires, une fois certains critères commerciaux à venir remplis par NicOx. Cette acquisition confère incontestablement à NicOx une position prééminente sur le plan mondial en termes de propriété intellectuelle sur cette technologie. Elle comprend un grand nombre de nouveaux brevets présentant des applications potentielles dans les domaines principaux de NicOx, les maladies inflammatoires et cardiométaboliques. Toutefois, compte tenu des incertitudes liées aux ressources financières mobilisables pour ces actifs dans le futur, et de ce fait, la difficulté d'en estimer les avantages économiques

futurs, la Société a décidé de déprécier intégralement ces actifs à hauteur de €5,7 millions correspondant à la valeur d'acquisition actualisée du portefeuille de brevets de Nitromed. La valeur de ces actifs fera l'objet d'un suivi. Tout élément permettant de réévaluer leurs avantages économiques futurs sera pris en compte le cas échéant.

#### Initiation du développement clinique du NCX 6560

NicOx a annoncé en mars 2009 l'initiation du développement clinique du NCX 6560, un nouveau composé donneur d'oxyde nitrique qui pourrait représenter une approche thérapeutique globale pour la réduction du risque cardiovasculaire. La première étude chez l'homme recrute à la fois des volontaires sains de sexe masculin et d'autres présentant un taux de cholestérol anormalement élevé. Elle compare le NCX 6560 au placebo et à l'atorvastatine (Lipitor®), avec une évaluation préliminaire de l'activité, de la sécurité d'emploi et de la tolérabilité. Les premiers résultats de cette étude sont attendus au quatrième trimestre 2009.

A travers la libération prolongée d'oxyde nitrique, le NCX 6560 a le potentiel d'inhiber plusieurs étapes du développement de l'athérosclérose et pourrait, par conséquent, être développé pour des indications thérapeutiques cardiovasculaires allant au-delà de la baisse du cholestérol. Au premier trimestre, le NCX 6560 a été identifié comme l'un des cinq candidats-médicaments les plus prometteurs entrant en essais cliniques de phase 1, selon le rapport Pharma Matters « The Ones to Watch » de Thomson Reuters qui est basé sur les données stratégiques et les estimations de Thomson Pharma®.

Collaboration en cours avec Merck & Co. Inc. pour développer de nouveaux agents antihypertenseurs donneurs d'oxyde nitrique

Merck évalue actuellement un certain nombre d'agents antihypertenseurs donneurs d'oxyde nitrique dans une série d'études cliniques chez des volontaires souffrant d'hypertension faible à modérée. Merck prévoit de terminer ce programme avant la sélection potentielle d'un composé à avancer en phase 2. Ces composés sont couverts par l'accord exclusif mondial de mars 2006 entre Merck et NicOx.

Communications scientifiques et cliniques sur le PF-03187207 coprésentées à l'ARVO avec Pfizer Inc

En mai, des résultats précliniques et cliniques du PF-03187207 ont été coprésentés, par NicOx et Pfizer, au congrès annuel de l'Association for Research in Vision and Ophthalmology (ARVO), un congrès d'ophtalmologie majeur. Le PF-03187207 est un analogue donneur d'oxyde nitrique de la prostaglandine F2-alpha, qui a terminé en 2008 deux études de phase 2 aux Etats-Unis et au Japon, chez des patients souffrant de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire. A présent, Pfizer discute activement avec NicOx des droits mondiaux de ce composé.

### **ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DU SEMESTRE ET EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE**

NicOx est une société biopharmaceutique visant à développer des nouveaux médicaments grâce à sa technologie brevetée de libération d'oxyde nitrique (NO) dans le but de créer de nouvelles molécules protégées par brevet. La stratégie de la Société consiste donc à devenir une société biopharmaceutique indépendante, pleinement intégrée, disposant de capacités de recherche, développement, commercialisation et promotion des ventes. NicOx vise à atteindre cet objectif stratégique au travers d'une combinaison d'investissements

ciblés dans des programmes de Recherche et Développement internes, ce dans les domaines thérapeutiques des maladies cardiométaboliques, du traitement de la douleur et de l'inflammation, mais également au travers de partenariats, d'accords de co-développement (tout en conservant des droits de commercialisation sélectionnés pour des produits spécifiques) ainsi que d'éventuelles prises de licence et d'acquisitions dans les deux domaines thérapeutiques cités ci-dessus.

Le composé phare de NicOx, naproxcinod, est un analgésique anti-inflammatoire pour le traitement des signes et symptômes de l'arthrose, dont le programme de développement clinique de phase 3 a été achevé en décembre 2008. La Société concentre ses efforts sur la préparation des futures soumissions réglementaires pour le naproxcinod et sur la future production du médicament à échelle industrielle. Dans ce cadre, elle a notamment initié des travaux visant à qualifier les impuretés en vue des soumissions réglementaires, à s'assurer de la capacité de ses fournisseurs à fabriquer un produit d'une qualité adéquate et à mettre en place la chaîne de production.

La Société dispose d'autres composés en phase de développement clinique, y compris au travers de partenariats.

La Société concentre l'essentiel de ses ressources à la préparation de dépôts de demandes d'autorisation réglementaire de mise sur le marché, du potentiel lancement commercial et de la production industrielle du composé naproxcinod. Suite à la finalisation du programme clinique de phase 3 du naproxcinod en 2008, la Société anticipe la poursuite de la baisse significative de ses frais de recherche et développement en 2009. En revanche, les frais commerciaux devraient augmenter fortement en raison des activités de préparation du lancement commercial prévu pour le naproxcinod. NicOx a pour objectif stratégique de devenir une Société biopharmaceutique ayant la capacité de s'autofinancer. Dans cette perspective, NicOx cherche à conserver certains droits commerciaux dans le cadre de ses éventuels futurs accords de partenariat avec des sociétés pharmaceutiques. Cette stratégie vise à permettre au Groupe de commercialiser lui-même ses futurs médicaments sur certains marchés, lorsque ceux-ci auront obtenu les autorisations nécessaires à leur mise sur le marché.

En termes d'organisation, NicOx externalise la plupart de ses activités. Le Groupe prévoit de continuer à développer en interne son expertise dans le domaine de la synthèse chimique, de l'analyse et de la caractérisation pharmacocinétique de ses composés. Ces activités sont conduites dans son centre de recherche à Milan, en Italie.

La part des dépenses de recherche et développement dans la politique d'investissement s'établit au 30 juin 2009 et 2008 respectivement à 77% (soit € 25,1 millions), et 86% (soit € 34,8 millions) du total des dépenses opérationnelles.

NicOx anticipe une augmentation soutenue de ses dépenses liées à la pré-commercialisation du naproxcinod. Le niveau des dépenses de la Société pourrait différer significativement des projections, en fonction de ses activités, de sa situation financière et des conditions de marché. Par ailleurs, les accords de partenariats conclus avec Merck, Pfizer, Topigen, Ferrer et Orexo, prévoient que les partenaires, ou leurs sous-licenciés, prendraient à leur charge les éventuelles dépenses de développement des composés sélectionnés.

NicOx estime que sa principale source de revenus pour les années à venir devrait provenir de l'éventuelle future commercialisation du naproxcinod. La Société cherche à conclure de nouveaux accords de collaboration susceptibles de générer des revenus supplémentaires. Il ne peut toutefois être donné aucune garantie sur ce point. Les paiements prévus aux

accords de collaborations sont liés à des objectifs de développement dont la réalisation est incertaine. En outre, il est peu vraisemblable que ces paiements, même s'ils sont versés dans les délais prévus, couvrent l'intégralité des dépenses liées aux activités de la Société. La Société ne recevra aucune redevance sur les ventes de produits en développement avant l'obtention des approbations réglementaires nécessaires et la mise sur le marché de ces produits. NicOx ne pense pas demander les autorisations réglementaires nécessaires à la commercialisation du naproxinod avant le troisième trimestre 2009 ni être en mesure de commercialiser ce produit avant au moins une année supplémentaire après cette demande. NicOx ne peut garantir ni le principe, ni le calendrier d'obtention des autorisations réglementaires et des autres autorisations nécessaires à la commercialisation de ses candidats médicaments.

Le Groupe prévoit des pertes au moins jusqu'en 2011 et peut-être au-delà. L'importance des pertes futures ainsi que le délai nécessaire à la Société pour réaliser des bénéfices sont incertains. L'adéquation entre les besoins futurs en capitaux du Groupe, le calendrier et le montant des investissements et ses capitaux disponibles dépend de nombreux facteurs, notamment de sa trésorerie disponible et/ou de sa capacité de lever des fonds, de l'obtention des autorisations réglementaires de mise sur le marché nécessaires, de l'avancement et de l'ampleur des programmes de recherche et développement du Groupe, de sa capacité à développer et à conserver des partenaires stratégiques et des accords de collaboration, du développement et de la commercialisation de nouveaux composés issus de ses programmes ou collaborations, de ses développements technologiques, du dépôt de demandes de brevets et de leur obtention ainsi que de l'obtention et du maintien des brevets et autres droits de la propriété intellectuelle.

## **FACTEURS DE RISQUES ET INCERTITUDES**

Les principaux risques et les principales incertitudes auxquels la Société est exposée pour les six mois restants de l'exercice sont les risques et incertitudes décrits au chapitre 4.2 du Document de référence de NicOx pour l'exercice 2008 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 février 2009.

## **PARTIES LIEES**

Les conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-39 du Code de commerce en vigueur au cours de cette période sont décrites dans les sections 6.7.1 et 6.7.2 du Document de référence de NicOx pour l'exercice 2008 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 février 2009.



**COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS**

**30 JUIN 2009**

## SOMMAIRE

**TABLEAUX :**

<b>ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL</b> .....	<b>4</b>
<b>ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE</b> .....	<b>5</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE</b> .....	<b>6</b>
<b>TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES</b> .....	<b>7</b>

**NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES RESUMES :**

<b>1. NATURE DE L'ACTIVITE</b> .....	<b>8</b>
<b>2. PRINCIPES COMPTABLES</b> .....	<b>8</b>
<b>2.1. PRINCIPES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS</b> .....	<b>8</b>
<b>3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS</b> .....	<b>10</b>
<b>4. ACCORDS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT</b> .....	<b>11</b>
<b>4.1 MERCK &amp; Co, INC.</b> .....	<b>11</b>
<b>4.2 PFIZER INC</b> .....	<b>12</b>
<b>5. PRODUITS ET CHARGES</b> .....	<b>13</b>
<b>5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES</b> .....	<b>13</b>
<b>5.2 FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT</b> .....	<b>13</b>
<b>5.3 FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX</b> .....	<b>13</b>
<b>5.4 PRODUITS FINANCIERS NETS</b> .....	<b>14</b>
<b>6. IMPOTS SUR LE RESULTAT</b> .....	<b>14</b>
<b>7. RESULTAT PAR ACTION</b> .....	<b>14</b>
<b>8. ACTIFS INCORPORELS</b> .....	<b>15</b>
<b>9. SUBVENTIONS PUBLIQUES A RECEVOIR (CREDIT D'IMPOT RECHERCHE)</b> .....	<b>16</b>
<b>10. AUTRES ACTIFS COURANTS</b> .....	<b>16</b>
<b>11. INSTRUMENTS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS</b> .....	<b>17</b>
<b>12. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b> .....	<b>17</b>
<b>13. ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS</b> .....	<b>17</b>
<b>14. CAPITAL EMIS ET RESERVES</b> .....	<b>18</b>
<b>14.1 AUTORISE</b> .....	<b>18</b>
<b>14.2 ACTIONS ORDINAIRES EMISES ET ENTIEREMENT LIBEREES</b> .....	<b>18</b>
<b>14.3 ACTIONS PROPRES</b> .....	<b>19</b>
<b>14.4 OPTIONS POUVANT AVOIR UN EFFET POTENTIELLEMENT DILUTIF</b> .....	<b>19</b>
<b>14.5 PRIMES D'EMISSION</b> .....	<b>20</b>
<b>14.6 RESERVES ET RESULTAT CONSOLIDE</b> .....	<b>20</b>
<b>14.7 ECARTS DE CONVERSION</b> .....	<b>20</b>
<b>14.8 PAIEMENT EN ACTIONS</b> .....	<b>20</b>
<b>15. PAIEMENTS EN ACTIONS</b> .....	<b>21</b>
<b>15.1 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS</b> .....	<b>21</b>
<b>15.2 BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (BSA)</b> .....	<b>21</b>
<b>15.3. ACTIONS GRATUITES</b> .....	<b>22</b>
<b>16. PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS</b> .....	<b>23</b>
<b>17. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b> .....	<b>23</b>
<b>18. DETTES FOURNISSEURS</b> .....	<b>24</b>
<b>19. PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS, LITIGES</b> .....	<b>24</b>
<b>20. ENGAGEMENTS HORS BILAN</b> .....	<b>25</b>

**NicOx S.A.**

**COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2009**

**SOMMAIRE**

<b>20.1</b>	<b>ENGAGEMENTS REÇUS.....</b>	<b>25</b>
<b>20.2.</b>	<b>ENGAGEMENTS DONNES.....</b>	<b>25</b>
<b>21.</b>	<b>RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....</b>	<b>26</b>
<b>22.</b>	<b>EVENEMENTS POST CLOTURE .....</b>	<b>27</b>

NicOx S.A.

COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2009

ETAT CONSOLIDE RESUME DU RESULTAT GLOBAL

	Notes	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
		2009	2008 Retraité*
(en milliers d'€ à l'exception des données par action)			
<b>Chiffre d'affaires</b> .....	5.1	1 119	2 243
Coût des ventes.....	5.2	(75)	(537)
Frais de recherche et développement.....	5.2	(25 031)	(34 298)
Frais administratifs et commerciaux.....	5.3	(7 637)	(5 780)
Autres produits.....	9	3 130	2 376
<b>Perte opérationnelle</b> .....		<b>(28 494)</b>	<b>(35 996)</b>
Produits financiers nets.....	5.4	1 334	3 025
<b>Perte avant impôts sur le résultat</b> .....		<b>(27 160)</b>	<b>(32 971)</b>
Charge d'impôt sur le résultat.....	6	(77)	(129)
<b>Résultat de la période</b> .....		<b>(27 237)</b>	<b>(33 100)</b>
Ecarts de conversion sur opérations étrangères.....		(1)	4
<b>Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôts</b>		(1)	4
<b>Total du résultat global de la période, net d'impôts</b> .....		<b>(27 238)</b>	<b>(33 096)</b>
Revenant :			
- Aux actionnaires de la société .....		(27 238)	(33 096)
- Aux intérêts minoritaires.....		-	-
<b>Résultat de la période par action : résultat revenant aux actionnaires de la société</b> .....	7	<b>(0,57)</b>	<b>(0,70)</b>
<b>Résultat de la période dilué par action</b> .....	7	<b>(0,57)</b>	<b>(0,70)</b>

\*conformément à IAS 1R

## COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2009

## ETAT CONSOLIDE RESUME DE LA SITUATION FINANCIERE

	Notes	(en milliers d'€)	
		Au 30 juin 2009	Au 31 décembre 2008
<b>ACTIF</b>			
<b>Actif non courant</b>			
Immobilisations corporelles.....		3 101	3 429
Immobilisations incorporelles.....	8	781	835
Instruments financiers.....	11	-	4 858
Subventions publiques à recevoir.....	9	1 996	-
Actifs financiers.....	13	201	201
Impôts différés.....		20	21
<b>Total actif non courant.....</b>		<b>6 099</b>	<b>9 344</b>
<b>Actif courant</b>			
Actifs financiers.....	13	842	396
Clients.....		-	6
Subventions publiques à recevoir.....	9	1 205	9 004
Autres actifs courants.....	10	8 146	3 310
Charges constatées d'avance.....		1 488	1 716
Instruments financiers courants.....	11	-	9 912
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	12	76 846	89 931
<b>Total actif courant.....</b>		<b>88 527</b>	<b>114 275</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>94 626</b>	<b>123 619</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux propres et réserves revenant aux actionnaires de la société</b>			
Capital apporté.....	14.1, 14.2	9 578	9 498
Autres réserves.....	14.3, 14.4, 14.5, 14.6, 14.7	68 611	92 571
Intérêts minoritaires.....		-	-
<b>Total des capitaux propres.....</b>		<b>78 189</b>	<b>102 069</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions pour autres passifs.....	16	268	175
Impôts différés.....		127	127
Location financement.....		9	13
<b>Total des passifs non courants.....</b>		<b>404</b>	<b>315</b>
<b>Passifs courants</b>			
Location financement.....		7	6
Dettes fournisseurs.....		12 740	16 232
Produits constatés d'avance.....	17	-	1 119
Impôt exigible.....		-	-
Dettes fiscales et sociales.....		3 131	3 568
Autres passifs.....		155	310
<b>Total des passifs courants.....</b>		<b>16 033</b>	<b>21 235</b>
<b>TOTAL du PASSIF et des Capitaux propres</b>		<b>94 626</b>	<b>123 619</b>

## COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUI 2009

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

	Notes	Période de 6 mois prenant fin au	
		30 juin 2009	30 juin 2008
(en milliers d'€)			
<b>Perte nette (*)</b>		(27 237)	(33 100)
Plus ou moins value de cession d'actifs.....		-	-
Amortissement des immobilisations incorporelles.....		5 891	61
Amortissement des immobilisations corporelles.....		404	301
Variation des provisions .....	16	(323)	867
Impôts différés .....		-	-
<b>Trésorerie provenant des activités opérationnelles .....</b>		<b>(21 265)</b>	<b>(31 871)</b>
Créances clients.....		6	2 222
Dettes fournisseurs .....		(7 216)	2 897
Autres .....		(5 442)	(581)
Produits constatés d'avance .....		(1119)	757
Charges constatées d'avance.....		213	(801)
Subventions publiques .....	9	5 563	(2 333)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement .....</b>		<b>(7 995)</b>	<b>2 161</b>
Réévaluation à la juste valeur des immobilisations.....		266	-
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions .....		2 526	3 078
(Gains) et pertes latents liés aux variations de juste valeur des instruments financiers ..	5.4	(205)	103
Effet de l'actualisation des créances et des dettes .....		(7)	(5)
(Plus) et moins values réalisées sur instruments financiers .....	5.4	12	(220)
<b>Autres opérations non monétaires.....</b>		<b>2 592</b>	<b>2 956</b>
<b>Flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles .....</b>		<b>(26 668)</b>	<b>(26 754)</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles .....		(80)	(1 048)
Acquisition d'immobilisations incorporelles.....		(2 106)	(220)
Prêts et avances consentis .....		-	(4 061)
Acquisition d'autres actifs à long terme .....		(30)	-
Résultat net d'(acquisitions) et cessions d'instruments financiers.....		14 975	10 220
<b>Besoin de trésorerie (investissement) .....</b>		<b>12 759</b>	<b>4 891</b>
Cession d'immobilisations corporelles .....		-	-
Cession d'immobilisations incorporelles .....		-	-
<b>Ressources liées aux investissements.....</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement.....</b>		<b>12 759</b>	<b>4 891</b>
Produits d'émission d'actions .....		833	696
Remboursements d'emprunts .....		(2)	(7)
(Rachat) et revente d'actions propres.....		-	100
<b>Flux de trésorerie net lié aux activités de financement.....</b>		<b>831</b>	<b>789</b>
Ecarts de conversion.....		(7)	-
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalent de trésorerie .....</b>	12	<b>(13 085)</b>	<b>(21 074)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 <sup>er</sup> janvier.....		89 931	143 443
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin .....		76 846	122 369
<b>Variation de trésorerie.....</b>		<b>(13 085)</b>	<b>(21 074)</b>
(*) dont impôt (payé) / reçu .....		(77)	(130)
(*) dont produit de cession équivalents de trésorerie .....		567	3 427

## COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUI 2009

## TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Capital apporté		Revenant aux actionnaires de la Société						Total des capitaux propres
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Actions propres	Paiements en actions	Réserves et résultat consolidé	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Intérêts minoritaires	
Nombre	Montant								
(en milliers d'€ à l'exception des nombres d'actions)									
<b>Au 1er janvier 2008.....</b>	<b>47 286 968</b>	<b>9 457</b>	<b>291 811</b>	<b>(138)</b>	<b>8 518</b>	<b>(140 435)</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>169 214</b>
<b>Total du résultat global de la période, nets d'impôts.....</b>	-	-	-	-	-	<b>(33 100)</b>	<b>4</b>	-	<b>(33 096)</b>
Emission d'actions ordinaires par voie d'offre publique.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emission d'actions ordinaires par exercice	149 222	30	575	-	(91)	-	-	-	514
d'instruments de capitaux propres.....	-	-	-	138	-	(38)	-	-	100
Actions propres.....	-	-	91	-	3 169	-	-	-	3 260
Paiement en actions...	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Au 30 juin 2008.....</b>	<b>47 436 190</b>	<b>9 487</b>	<b>292 477</b>	<b>-</b>	<b>11 596</b>	<b>(173 573)</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>139 992</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2009..</b>	<b>47 492 112</b>	<b>9 498</b>	<b>292 657</b>	<b>-</b>	<b>14 273</b>	<b>(214 360)</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>102 069</b>
<b>Total du résultat global de la période, nets d'impôts.....</b>	-	-	-	-	-	<b>(27 237)</b>	<b>(1)</b>	-	<b>(27 238)</b>
Emission d'actions ordinaires par voie d'offre publique.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emission d'actions ordinaires par exercice	399 859	80	753	-	(3 555)	-	-	-	(2 722)
d'instruments de capitaux propres.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions propres.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiement en actions...	-	-	3 555	-	2 525	-	-	-	6 080
<b>Au 30 juin 2009.....</b>	<b>47 891 971</b>	<b>9 578</b>	<b>296 965</b>	<b>-</b>	<b>13 243</b>	<b>(241 597)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>78 189</b>

## NicOx S.A.

### COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2009 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS

#### 1. NATURE DE L'ACTIVITE

NicOx S.A. (« la Société ») est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du code de commerce. NicOx S.A. a été créée en février 1996, ses actions sont admises aux négociations sur le marché d'Euronext Paris depuis le 3 novembre 1999. La Société a son siège social en France au 1681, route des Dolines 06906 Sophia Antipolis.

Le Groupe NicOx est un groupe biopharmaceutique, axé sur la recherche, le développement et la future commercialisation de médicaments à l'étude dans les domaines des maladies cardiométaboliques et inflammatoires. Le Groupe cherche à commercialiser ses produits par l'intermédiaire d'accords de partenariat et de co-développement, dans lesquels il entend conserver des droits commerciaux concernant des produits de spécialité.

Le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 30 juin 2009, le 28 juillet 2009.

#### 2. PRINCIPES COMPTABLES

##### 2.1. Principes de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés couvrent les périodes de 6 mois arrêtées au 30 juin 2009 et au 30 juin 2008. Ils ont été établis en conformité avec le principe de continuité d'exploitation. Au 30 juin 2009, le Groupe détient la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les instruments financiers suffisants pour permettre de couvrir intégralement ses besoins de financement sur les douze prochains mois soit jusqu'au 30 juin 2010.

Les comptes consolidés résumés de NicOx S.A. et de toutes ses filiales (« le Groupe ») ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat et des actifs financiers disponibles à la vente. Les états financiers consolidés sont présentés en euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en terme de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives en regard des états financiers consolidés sont exposés à la Note 3.

Les comptes consolidés résumés de NicOx SA et de toutes ses filiales ("Le Groupe") sont établis conformément au référentiel IFRS de l'IASB tel qu'adopté dans l'Union européenne au 30 juin 2009. Ce référentiel est disponible sur le site : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Les comptes consolidés résumés au 30 juin 2009 sont établis selon les principes de la norme IAS 34 « information financière intermédiaire » et les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2008 et figurant dans le document de référence enregistré à l'AMF sous le numéro D.09-0085.

Les normes, amendements et interprétations suivantes ont été endossés par l'Union européenne et sont d'application obligatoire au 30 juin 2009 :

- IFRS 8, Segments opérationnels (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009). Actuellement, le Groupe opère sur un seul secteur opérationnel, la conduite de recherche et développement sur des produits pharmaceutiques en vue de leur commercialisation future. Au niveau géographique, la majeure partie des actifs et de la perte opérationnelle sur les exercices présentés est localisée en France, à l'exception des immobilisations corporelles, en particulier le matériel de laboratoire, situées majoritairement en Italie. Par conséquent la norme IFRS 8 n'impacte pas la présentation des états financiers du Groupe.

- IAS 1 révisée, *Présentation des états financiers* (applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009). Les comptes consolidés résumés de NicOx S.A. sont présentés conformément à la norme IAS 1 Présentation des États Financiers (révisée en 2003). IAS 1 Présentation des États Financiers a été révisée en Septembre 2007 (IAS 1R) et est applicable pour les exercices ouverts à compter ou après le 1er janvier 2009. La version précédente d'IAS 1 utilisait les références "bilan consolidé" et "compte de résultat consolidé" pour identifier deux états financiers faisant partie des



**COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2009**  
**NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS**

comptes annuels. La norme révisée prévoit d'utiliser les références "état de situation financière consolidée" et "état du résultat global consolidé". Le Groupe NicOx a décidé de modifier les intitulés et d'utiliser la nouvelle terminologie proposée par IAS 1R. Cette norme prévoit également qu'une entité présente toutes les variations de capitaux propres intervenues avec les propriétaires et toutes les autres variations de capitaux propres soit dans un état unique de résultat global ou dans deux états séparés de résultat et résultat global. La norme précédente prévoyait que les autres éléments du résultat global soient présentés dans le tableau de variation des capitaux propres. Le Groupe a opté pour la présentation d'un état unique de résultat global consolidé. Au 30 juin 2009, les écarts de change résultant de la conversion des états financiers d'une entité étrangère sont les seuls éléments composant les autres éléments du résultat global.

- IAS23, Coûts d'emprunts (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009). Le Groupe n'ayant pas recours aux emprunts, cet amendement ne s'applique pas aux activités du Groupe.

- IAS32 amendée, *Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation* (applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009). Le Groupe n'ayant pas souscrit d'instruments financiers correspondants aux critères définis par la norme pour être classés en capitaux propres, cet amendement ne s'applique pas.

- IFRS 2 amendée, *conditions d'acquisition et annulation* (applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009). Cet amendement n'impacte pas la présentation des états financiers du Groupe en l'état des transactions effectuées.

- Amendements aux IFRS (mai 2008), (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009 – sauf IFRS 5, applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2009). La direction évalue actuellement les impacts de cette norme sur la présentation des états financiers du Groupe.

- IFRIC 11, *Actions propres et transactions intragroupe* (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er mars 2007). Cette interprétation ne s'applique pas au Groupe en l'état actuel des transactions effectuées.

- IFRIC 13, *Programmes de fidélité des clients* (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2008). Le Groupe n'ayant pas recours à des programmes de fidélité clients, cette interprétation ne s'applique pas aux activités du Groupe.

- IFRIC 14 - IAS 19 - *Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction* (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008). Cette interprétation n'a pas d'impact sur les états financiers de NicOx.

Les normes, amendements et interprétations suivantes ont été endossés par l'Union européenne, et n'ont pas été adoptés par anticipation au 30 juin 2009 :

- IFRIC12, *Accord de concession de services* (applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008). En l'état actuel des transactions effectuées, la direction estime ne pas être concernée par l'application de cette norme.

- IFRIC16, *Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger* (applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2008). Le Groupe n'ayant pas recours à des instruments de couverture pour couvrir un risque de conversion de ses activités à l'étranger, la direction estime que le Groupe n'est pas concerné par cette interprétation.

Les normes, amendements et interprétations suivantes ont été endossés par l'Union européenne mais ne peuvent pas être adoptés par anticipation, en raison de leur caractère contradictoire au référentiel actuel.

- IAS27 A, *Consolidated and separate financial statements* (applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009). La direction évalue actuellement les impacts de cette norme sur la présentation des états financiers du Groupe.

- IFRS3 R, *Business Combinations* (applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2009). La direction évalue actuellement les impacts de cette norme sur la présentation des états financiers du Groupe.

**COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2009**  
**NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS**

- IFRS5 amendée (mai 2008), *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* (applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009). La direction évalue actuellement les impacts de cette norme sur la présentation des états financiers du Groupe.

Les normes, amendements et interprétations suivantes ont été publiés par l'IASB mais n'ont pas été endossés par l'Union européenne et n'ont pas été adoptés par anticipation au 30 juin 2009 :

-IFRS7 amendée - *Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers*, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. En l'état de transactions effectuées, cet amendement ne s'applique pas au Groupe.

- IFRIC9 & IAS39 amendées *Réexamen des dérivés incorporés et Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (applicable aux exercices clos à compter du 30 juin 2009) - La direction évalue actuellement les impacts de cette norme sur la présentation des états financiers du Groupe.

- IFRIC 15 - *Accords pour la construction d'un bien immobilier*, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er Janvier 2009, compte tenu de la nature des activités du Groupe, cette interprétation ne lui est pas applicable.

- IFRIC17, *Distributions en nature aux actionnaires* (applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009). La direction évalue actuellement les impacts de cette norme sur les états financiers du Groupe.

- IFRIC18, *Transfert d'actifs des clients*, (applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009). En l'état de transactions effectuées, cet amendement ne s'applique pas au Groupe.

- Amendements aux IFRS (*avril 2009*), (applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009) - La direction évalue actuellement les impacts de cette norme sur la présentation des états financiers du Groupe.

Les normes, amendements et interprétations suivantes ont été publiés par l'IASB mais n'ont pas été endossés par l'Union européenne et ne peuvent pas être adoptés par anticipation en raison de leur caractère contradictoire au référentiel actuel:

- IAS39 amendée - *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation - Eléments couverts éligibles* (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009). La direction évalue actuellement les impacts de cette norme sur les états financiers du Groupe.

### **3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS**

La préparation des états financiers du Groupe requiert le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels. Cependant, le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourraient résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

#### *Valorisation des options de souscription, d'achat d'actions et actions gratuites consenties au personnel*

L'évaluation de la juste valeur des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions gratuites consenties par le Groupe est effectuée sur la base de modèles actuariels. Ces modèles d'évaluation requièrent l'utilisation par le Groupe de certaines hypothèses de calcul telles que la volatilité attendue du titre, le taux de rotation du personnel, la date de maturité moyenne d'exercice des options et la probabilité de réalisation des objectifs Société pour les actions gratuites attribuées (cf note 15.3).

COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2009  
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS

*Frais de recherche et développement*

A ce jour, l'intégralité des frais de développement engagés par le Groupe a été comptabilisée en charge, les critères d'activation n'étant pas remplis. Selon la Direction, les critères « faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement, démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif et disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet » sont les principaux critères qui ne sont pas satisfaits à ce jour par l'ensemble des candidats-médicaments développés par le Groupe.

*Actifs incorporels*

Le 23 Avril 2009, NicOx s'est porté acquéreur du portefeuille de brevets non-licenciés de Nitromed couvrant des composés donneurs d'oxyde nitrique pour un montant de € 2 000 000 à compléter dans le futur par un autre versement de € 4 000 000 en fonction de la réalisation par NicOx de certains critères déconnectés de l'utilisation du portfolio de brevets acheté à la Société Nitromed. Le portfolio de brevets fait l'objet de 3 contrats distincts portant sur différentes familles de brevets. Un « *Non exclusive patent license agreement* », un « *Exclusive patent license agreement* », un « *Purchase and sale and license agreement* ».

Ces actifs ont été achetés avec un objectif essentiellement défensif afin de conférer à NicOx une position prééminente sur le plan mondial en termes de propriété intellectuelle sur la technologie de libération de l'oxyde. Toutefois, compte tenu des incertitudes liées aux ressources financières mobilisables pour ces actifs dans le futur, et de ce fait, la difficulté d'en estimer les avantages économiques futurs, la direction a décidé de déprécier intégralement ces actifs. La valeur de ces actifs fera l'objet d'un suivi. Tout élément permettant de réévaluer leurs avantages économiques futurs sera pris en compte le cas échéant.

**4. ACCORDS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Le chiffre d'affaires du Groupe est constitué exclusivement de revenus générés par des accords de licence et de développement. Les travaux de recherche et développement engagés dans le cadre de ces accords de licences et développement sont à un stade relativement précoce d'avancement. Les principales caractéristiques des accords de recherche et développement avec les partenaires pharmaceutiques du Groupe ayant généré du chiffre d'affaire au cours des six premiers mois des exercices 2009 et 2008 sont décrites ci-après.

Le composé le plus avancé du portefeuille de produits du Groupe est le naproxinod. Ce composé a terminé fin 2008 avec succès un programme réglementaire de phase 3 pour le traitement des signes et symptômes de l'arthrose. La soumission d'un dossier de New Drug Application (NDA) auprès de la Food and Drug Administration américaine (FDA) est prévue au cours du second semestre 2009.

Actuellement, le Groupe ne prévoit pas de commercialisation de l'un de ses candidats médicaments avant le début de l'année 2011 au plus tôt.

**4.1 Merck & Co, Inc.**

En août 2003, le Groupe avait initié une collaboration de recherche avec Merck & Co., Inc. (« Merck »), pour l'évaluation d'une sélection de molécules dont la propriété intellectuelle appartient à NicOx. Selon les termes du contrat, NicOx avait accordé à Merck une option exclusive de licence, pour une période de temps définie, portant sur tous les composés principaux identifiés au cours du programme de recherche. Merck a exercé cette option exclusive de négociation d'un accord de licence, développement et commercialisation durant le deuxième trimestre 2005. De plus, en novembre 2005, Merck et NicOx ont étendu l'accord de collaboration signé en août 2003, afin d'élargir le domaine d'investigation à un nouveau programme de recherche. Merck a effectué un paiement de USD 1 000 000 à NicOx au titre des travaux de sélection d'ores et déjà réalisés par le Groupe. Ce paiement a été intégralement reconnu en produits de recherche et développement en 2005.

Suite à l'achèvement réussi de la collaboration de recherche, NicOx et Merck ont signé en mars 2006 un nouvel accord majeur de collaboration pour le développement de nouveaux médicaments antihypertenseurs utilisant la technologie brevetée de libération d'oxyde nitrique de NicOx. A la signature de cet accord, NicOx a reçu un paiement initial de € 9 200 000. Ce montant a été étalé d'un point de vue comptable sur la durée estimée d'implication du Groupe

**COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2009**  
**NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS**

dans les développements futurs compte tenu des informations connues à la date de clôture. Au 30 Juin 2008, NicOx a comptabilisé un montant de €565 000 en chiffre d'affaires correspondant au solde restant à étaler sur la période d'implication du Groupe. Au 30 juin 2009, NicOx n'a pas comptabilisé de chiffre d'affaires correspondant à ce contrat.

En mai 2008, Merck a initié la première d'une série d'études cliniques planifiées chez des volontaires hypertendus visant à la sélection du ou des composés qui seront éventuellement retenus pour la phase 2. Ces études se poursuivent au 30 Juin 2009.

#### **4.2 Pfizer inc**

En août 2004, le Groupe a signé avec Pfizer Inc (« Pfizer »), un accord de recherche, option, développement et licence portant sur une sélection de composés donneurs d'oxyde nitrique brevetés par NicOx.

Selon les termes de l'accord, NicOx a accordé à Pfizer, dans le domaine de l'ophtalmologie, une option de licence mondiale et exclusive portant sur des composés donneurs d'oxyde nitrique en phase préliminaire de développement. Le Groupe a reçu à la signature un paiement initial non remboursable de €1 000 000, puis un nouveau paiement non remboursable de €1 000 000 en février 2005, six mois après la signature de l'accord. Ces deux paiements ont été enregistrés comptablement sur la durée d'implication du Groupe dans les travaux de recherche initiaux qui ont été réalisés entre 2004 et 2005. La phase de recherche durant laquelle divers composés donneurs d'oxyde nitrique ont été synthétisés et soumis à une large série de tests précliniques, s'est achevée au cours du dernier trimestre 2005. Plusieurs composés ont rempli, avec succès, un certain nombre de critères essentiels et ont démontré une efficacité supérieure par comparaison avec les composés de référence.

En novembre 2005, Pfizer a exercé l'option de licence prévue au contrat, et a sélectionné un composé principal candidat au développement. En contrepartie, le Groupe a reçu un paiement non remboursable de €2 000 000 en décembre 2005 intégralement reconnu en chiffre d'affaires en 2005. En mars 2007, NicOx a annoncé que Pfizer a initié la première d'une série d'études cliniques de phase 2 sur un nouveau médicament expérimental (PF – 03187207) pour le traitement du glaucome. L'initiation de cet essai clinique a fait suite à l'approbation par la Food and Drug Administration (FDA) aux Etats-Unis du dossier d'Investigational New Drug (IND) pour ce médicament, laquelle a généré un paiement de €1 000 000 intégralement reconnu en chiffre d'affaires au cours du premier semestre 2007. En janvier 2008, Pfizer a initié au Japon une deuxième étude clinique de phase 2 sur le composé PF – 03187207 visant à déterminer la dose sûre et efficace pour traiter les patients atteints de glaucome. En mai 2008, NicOx a annoncé les résultats de la première étude de phase 2 sur le composé PF – 03187207 menée aux Etats-Unis par Pfizer. En août 2008, NicOx a annoncé les résultats de la deuxième étude de phase 2 sur le composé PF – 03187207 menée en Asie par Pfizer. Suite aux résultats des études menées aux Etats-Unis et au Japon, Pfizer a décidé de ne pas lancer de programme de développement de phase 3 pour le composé PF – 03187207. Au 30 juin 2009, NicOx et Pfizer discutent activement des droits mondiaux du PF – 03187207 pour permettre la poursuite de son développement et sa commercialisation éventuelle.

En mars 2006, NicOx et Pfizer ont conclu un nouvel accord majeur allouant à Pfizer un droit exclusif de faire usage de sa technologie de libération d'oxyde nitrique dans un programme de recherche de nouveaux médicaments portant sur l'entier domaine de l'ophtalmologie. En septembre 2008, NicOx et Pfizer ont convenu d'étendre de six mois supplémentaires leur collaboration au titre de la phase de recherche sans versement additionnel. En conséquence, Pfizer dispose, jusqu'en novembre 2009, d'une option d'obtention d'une licence exclusive mondiale pour développer et commercialiser les composés issus du programme de recherche dans le domaine de l'ophtalmologie.

En contrepartie de la signature de cet accord, Pfizer a effectué au cours du premier semestre 2006 un paiement initial de €8 000 000 (€5 000 000 au titre d'une redevance pour l'accès exclusif à la technologie et €3 000 000 au titre du financement de la recherche). NicOx recevra €3 000 000 au titre du financement de la recherche à chaque date anniversaire de l'accord, et ce pendant la durée du programme de recherche. Pfizer a également pris en juin 2006 une participation au capital de NicOx pour un montant de €15 000 000. En mars 2007, un nouveau paiement de €3 000 000 au titre du financement de la recherche a été versé. Le versement de la redevance de €5 000 000 est étalé à compter de mars 2006, sur la période d'implication active de la Société dans le programme de recherche et de développement prévue au contrat, laquelle durée fait l'objet de révisions périodiques si nécessaire. Les paiements de €3 000 000 au titre du financement de la recherche sont eux étalés sur une période de 12 mois à compter de la date de facturation. En janvier 2008, NicOx a annoncé la signature de la prolongation de son accord de collaboration de mars 2006. Cette prolongation d'une année de la phase de recherche de l'accord s'est traduite en mars 2008 par le versement à NicOx de €3 000 000 au titre du financement de la recherche. Au 30 juin 2009, NicOx a comptabilisé au titre de cet accord avec Pfizer un montant de €1 119 000 en chiffre d'affaires contre €1 679 000 au cours du premier semestre 2008. Le

COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUI 2009  
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS

programme de recherche ayant été achevé au cours du premier semestre 2009, l'intégralité du chiffre d'affaires restant à reconnaître sur la période d'implication active de la Société dans ce programme a été comptabilisée au 30 juin 2009.

5 PRODUITS ET CHARGES

5.1 Chiffre d'affaires

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin:	
	2009	2008
Généré dans le cadre des accords avec les sociétés :	(en milliers d'€)	
Merck.....	-	564
Pfizer.....	1 119	1 679
<b>Total chiffre d'affaires.....</b>	<b>1 119</b>	<b>2 243</b>

5.2 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement correspondent en majorité à des dépenses de développement de phase 3 du naproxcinod, telles que les dépenses liées aux collaborations externes avec les organismes de recherche clinique et les fournisseurs impliqués dans la fabrication de ce composé. Les coûts des ventes correspondent principalement aux coûts encourus par le Groupe dans le cadre de prestations de recherche afférentes aux accords signés avec les sociétés Pfizer et Merck (cf. notes 4.1 et cf. notes 4.2)

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin:	
	2009	2008
	(en milliers d'€)	
Dépenses engagées <sup>(1) (2)</sup> .....	(25 106)	(34 835)
Dont part affectée au coût des ventes.....	(75)	(537)

(1) Les frais de recherche et développement incluent les charges relatives aux bons de souscription d'action, aux options de souscription d'actions et aux actions gratuites attribuées aux salariés de ces services, ainsi qu'à certains consultants. Ces charges se sont élevées à € 1 543 000 et à €2 034 000 respectivement au 30 juin 2009 et au 30 juin 2008.

(2) Les frais de recherche et développement incluent une provision pour dépréciation d'actifs incorporels pour un montant de €5 734 000. Cette provision fait suite à l'acquisition par NicOx d'un portefeuille de brevets à la société Nitromed le 23 avril 2009. (cf. Note 3 estimations et jugements comptables déterminants, « actifs incorporels »).

5.3 Frais administratifs et commerciaux

Les frais administratifs et commerciaux se sont élevés à € 7 637 000 au 30 juin 2009, contre €5 780 000 au cours du premier semestre 2008. Les frais administratifs correspondent principalement aux dépenses de personnel administratif, financier ainsi qu'aux rétributions et frais afférents aux mandataires sociaux. Les frais commerciaux correspondent, pour le moment, aux dépenses relatives aux activités d'analyse de marché pour le naproxcinod, de « *business development* » et de communication du Groupe.

Les frais administratifs et commerciaux incluent également les charges relatives aux bons de souscription d'action, aux options de souscription d'actions et aux actions gratuites attribuées aux salariés de ces services, ainsi qu'aux administrateurs et à certains consultants. Ces charges se sont élevées à €982 000 et €1 134 000 respectivement au 30 juin 2009 et au 30 juin 2008.

**COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2009**  
**NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS**

**5.4 Produits financiers nets**

Les revenus des placements de trésorerie réalisés par le Groupe constituent l'essentiel du résultat financier net des périodes de six mois se terminant les 30 juin 2009 et 2008.

	<b>Période de 6 mois prenant fin au 30 juin:</b>	
	<b>2009</b>	<b>2008</b>
	<b>(en milliers d'€)</b>	
Variations de juste valeur des instruments financiers et équivalents de trésorerie .....	341	703
Produits de cessions des instruments financiers et équivalents de trésorerie .....	555	3 646
Effet de l'actualisation des créances et des dettes.....	(13)	7
Intérêts financiers versés au titre des contrats de location-financement	1	-
Autres produits financiers et charges financières .....	450	75
<b>Total produits financiers nets .....</b>	<b>1 334</b>	<b>3 025</b>

**6. IMPOTS SUR LE RESULTAT**

La charge d'impôt aux 30 juin 2009 et 2008 est principalement composée de :

	<b>Période de 6 mois prenant fin au 30 juin:</b>	
	<b>2009</b>	<b>2008</b>
	<b>(en milliers d'€)</b>	
Charge d'impôt exigible .....	(77)	(129)
Produit (charge) d'impôt différé .....	-	-
<b>Total de la charge d'impôt consolidée.....</b>	<b>(77)</b>	<b>(129)</b>

**7. RESULTAT PAR ACTION**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

	<b>Période de 6 mois prenant fin au 30 juin :</b>	
	<b>2009</b>	<b>2008</b>
	<b>(en milliers d'€ à l'exception des données par actions)</b>	
Résultat net revenant aux actionnaires du Groupe .....	(27 237)	(33 100)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation.....	47 646 840	47 321 681
<b>Résultat de base par action (en €) .....</b>	<b>(0,57)</b>	<b>(0,70)</b>

**COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2009**  
**NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS**

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période ajusté des effets des options pouvant avoir un effet potentiellement dilutif. Au 30 juin 2009 et 2008, les options de souscription d'actions, les bons de souscription d'actions et les actions gratuites n'ont pas d'effet dilutif.

	<b>Période de 6 mois prenant fin au 30 juin :</b>	
	<b>2009</b>	<b>2008</b>
	<b>(en milliers d'€ à l'exception des données par actions)</b>	
Résultat net revenant aux actionnaires du Groupe .....	(27 237)	(33 100)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation.....	47 646 840	47 321 681
Ajustement pour effet dilutif des options d'achat, des bons de souscription d'actions et des actions gratuites .....	-	-
<b>Résultat dilué par action (en €) .....</b>	<b>(0,57)</b>	<b>(0,70)</b>

**8. ACTIFS INCORPORELS**

	<b>Brevets <sup>(1)</sup></b>	<b>Logiciels</b>	<b>Total</b>
	<b>(en milliers d'€)</b>		
<b>Valeur comptable brute .....</b>			
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009 .....	-	1 181	1 181
Acquisition .....	5 734	99	5 833
Cessions, mises au rebus et reclassement .....	-	-	-
Différence d'évaluation sur le bilan des filiales exprimées en devises.....	-	-	-
<b>Au 30 juin 2009 .....</b>	<b>5 734</b>	<b>1 280</b>	<b>7 014</b>
<b>Amortissements cumulés .....</b>			
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009 .....	-	(346)	(346)
Dotations aux amortissements et dépréciation .....	(5 734)	(153)	(5 887)
Reprise d'amortissements sur cession et mise au rebus.....	-	-	-
Différence d'évaluation sur le bilan des filiales exprimées en devises.....	-	-	-
<b>Au 30 juin 2009 .....</b>	<b>-</b>	<b>(499)</b>	<b>(6233)</b>
<b>Valeur nette comptable au 30 juin 2009 .....</b>	<b>-</b>	<b>781</b>	<b>781</b>

(1) Les actifs incorporels au 30 juin 2009 incluent € 734 000 d'acquisition de brevets à la société Nitromed. Ces actifs ont été intégralement dépréciés (cf note 3 – actifs incorporels).

COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2009  
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS

9. SUBVENTIONS PUBLIQUES A RECEVOIR (CREDIT D'IMPOT RECHERCHE)

Les subventions publiques à recevoir s'analysent comme suit

Subventions publiques	Total
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009.....	9 004
Dotations de la période.....	3 201
Remboursement / utilisations sur la période.....	9 004
Au 30 juin 2009.....	<u>3 201</u>
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009.....	<u>9 004</u>
Courant.....	9 004
Non courant.....	-
Au 30 juin 2009.....	<u>3 201</u>
Courant.....	1 205
Non courant.....	1 996

Au cours du mois de décembre 2008 une disposition fiscale de la Loi de finance rectificative 2008 a été adoptée afin de permettre aux entreprises de demander le remboursement anticipé des crédits d'impôt recherche relatifs aux années 2005 à 2008. L'intégralité de la créance détenue sur l'état au titre de ces années a été classée en actif courant au 31 décembre 2008, NicOx prévoyant un remboursement en 2009. Au 30 juin 2009, la créance détenue au 31 décembre 2008 relative aux exercices 2005 à 2008 a été intégralement remboursée.

Outre le crédit d'impôt recherche comptabilisé au titre des dépenses de recherche et développement éligibles sur NicOx SA, le Groupe a comptabilisé pour la première fois au cours du premier semestre 2009, un crédit d'impôt recherche au titre de sa filiale italienne pour un montant de €1 754 000 relatif aux exercices 2007, 2008, 2009. Ce crédit d'impôt fait suite à la loi financière 2007 qui prévoit pour les exercices 2007, 2008, 2009 un crédit d'impôt égal à 10% des coûts de R&D éligibles dans l'exercice où ils sont encourus. Ce pourcentage est porté à 40% pour les dépenses sous traitées auprès d'organismes publics. Ces crédits d'impôts sont compensables avec les taxes et charges sociales à payer dans l'année qui suit l'exercice au cours duquel ils sont comptabilisés dès le dépôt de sa liasse fiscale par la Société.

Conformément à l'amendement relatif à IAS20 applicable à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2009, les subventions publiques comptabilisées sur le premier semestre 2009 ont été actualisées.

10. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants correspondent principalement aux crédits de TVA et aux avances versées aux fournisseurs.

	Au 30 juin 2009	Au 31 décembre 2008
	(en milliers d'€)	
Créances fiscales .....	882	1 725
Autres créances .....	7 264	1 585
<b>Total.....</b>	<b><u>8 146</u></b>	<b><u>3 310</u></b>

Les autres créances correspondent essentiellement à des acomptes versés à un fournisseur pour la production du principe actif du naproxcinod.



COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2009  
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS

11. INSTRUMENTS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS

Les instruments financiers courants et non courants du Groupe sont composés d'OPCVM valorisés à leur juste valeur par contrepartie en résultat, pour lesquels l'échéance conseillée est supérieure à trois mois et qui sont soumis à des risques de changements de valeurs avec des objectifs de performance annualisée supérieure à celle du marché monétaire représenté par l'indice EONIA.

	Au 30 juin 2009	Au 31 décembre 2008
	(en milliers d'€)	
Instruments financiers non-courants.....	-	4 858
Instruments financiers courants.....	-	9 912
<b>Total des instruments financiers courants et non courants .....</b>	<b>-</b>	<b>14 770</b>

Compte tenu des incertitudes pesant sur les marchés financiers, la direction n'a pas souhaité renouveler ce type de placement au cours du premier semestre 2009.

12. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe sont composés de disponibilités en banque et en caisse et de valeurs mobilières de placements principalement investis en bons de trésorerie d'état et des certificats de dépôts négociables valorisés à leur juste valeur, mobilisables à tout moment et qui ne sont pas soumis à des risques importants de changement de valeur.

	Au 30 juin 2009	Au 31 décembre 2008
	(en milliers d'€)	
Disponibilités en banque et en caisse .....	3 617	3 052
Valeurs mobilières de placement .....	73 229	86 879
<b>Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie .....</b>	<b>76 846</b>	<b>89 931</b>

Il n'y a pas de divergence entre la rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan et les éléments présentés dans le tableau des flux de trésorerie consolidé.

13. ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS

Les actifs financiers courants sont composés d'un prêt et d'intérêts sur ce prêt.

Le 12 février 2008, NicOx a accordé un prêt portant intérêt à taux fixe de 6% à la société Archimica dans le cadre du contrat de production et de fourniture du principe actif du naproxcinod signé avec cette société pour un montant de €6 000 000 correspondant à \$ 8 755 000. Le 20 novembre 2008, NicOx a mis fin au contrat avec cette société à la suite de la signature d'un accord avec la société DSM. Conformément aux termes de résiliation prévus par l'accord avec la société Archimica, NicOx a renoncé à la somme de 5 000 000 € sur les €6 000 000 versés à la société au titre du prêt. Cette charge a intégralement été comptabilisée en frais de recherche et développement sur l'exercice 2008. Au 31 décembre 2008, le montant du prêt portant intérêt s'élevait à la somme de €944 000 intérêts inclus. Cette somme était nette des écarts de change réalisés. Au 31 décembre 2008, compte tenu des échanges ayant eu lieu avec la société Archimica, le Groupe a estimé qu'il existait un risque significatif de non recouvrement du prêt octroyé à cette société ainsi que des intérêts y afférents. NicOx a comptabilisé en conséquence une provision pour dépréciation d'un montant de €548 000. A l'issue du premier semestre 2009, de nouveaux échanges avec ce fournisseur ont amené le

NicOx S.A.

COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2009  
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS

Groupe à reprendre partiellement la provision pour un montant de €415 000 en résultat financier afin de tenir compte de l'avancée des négociations en cours avec la Société Archimica en vue d'une transaction à l'amiable. Au 30 Juin 2009 le calcul de la provision pour dépréciation du prêt d'un montant de €132 000 tient compte des dettes fournisseurs de NicOx vis-à-vis d'Archimica qui s'élèvent à €542 000 à la clôture de la période.

Les actifs financiers courants s'analysent comme suit :

	Au 30 juin 2009	Au 31 décembre 2008
	(en milliers d'€)	
Prêt et intérêts sur prêt.....	974	944
Provisions pour dépréciations .....	(132)	(548)
<b>Total des actifs financiers courants.....</b>	<b>842</b>	<b>396</b>

Les actifs financiers non courants s'analysent comme suit :

	Au 30 juin 2009	Au 31 décembre 2008
	(en milliers d'€)	
Dépôts et cautionnements .....	201	201
<b>Total des actifs financiers non courants.....</b>	<b>201</b>	<b>201</b>

**14. CAPITAL EMIS ET RESERVES**

Au 30 juin 2009, le capital social de NicOx SA est composé de 47 891 971 actions ordinaires de valeur nominale €0,2, entièrement libérées.

**14.1. Autorisé**

	Au 30 juin 2009	Au 31 décembre 2008
Actions ordinaires de €0,2 chacune .....	47 891 971	47 492 112

**14.2 Actions ordinaires émises et entièrement libérées**

	En nombre d'actions	En milliers d'€
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2008.....	47 286 968	9 457
Au 30 juin 2008.....	47 436 190	9 487
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009.....	47 492 112	9 498
Emissions d'actions par exercice d'instruments de capitaux propres au cours de la période .....	399 859	80
<b>Au 30 juin 2009 .....</b>	<b>47 891 971</b>	<b>9 578</b>

COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2009  
 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS

**14.3 Actions propres**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 28 mai 2008, le Groupe détenait des actions NicOx dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale ordinaire du 22 mai 2007, lequel programme permettait au Conseil d'administration d'acheter des actions NicOx dans les limites de 5% du capital social et d'un montant maximal de €2 000 000. L'objectif principal de ce programme de rachat d'actions était la régularisation des cours de l'action NicOx, par intervention systématique en contre-tendance sur le marché. Il a été mis fin à ce programme de rachat d'action à effet du 29 mai 2008, l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2008 n'ayant pas renouvelé l'autorisation.

Actions propres détenues	En nombre d'actions	Coût historique en milliers d'€
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2008.....	13 144	138
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009 .....	-	-
<b>Au 30 juin 2009.....</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**14.4 Options pouvant avoir un effet potentiellement dilutif**

Options de souscription d'actions

Le Groupe a un plan d'options de souscription d'actions au bénéfice de ses salariés et mandataires sociaux (voir note 15.1).

Au cours du premier semestre 2009, 236 483 options de souscription d'actions ont été exercées, il n'y a pas eu d'expiration et d'attribution d'options et 3 000 options ont été annulées. Le nombre total des options de souscription d'actions en circulation attribuées par le Conseil d'administration à divers salariés et mandataires sociaux du Groupe s'élève à 1 207 290 options de souscription d'actions donnant droit de souscrire globalement 1 261 486 actions.

Bons de souscription d'actions

Le Conseil d'administration a émis, à plusieurs reprises, au bénéfice de certains administrateurs et consultants, des bons de souscription d'action autorisés par l'Assemblée générale des actionnaires (voir note 15.2)

Au cours du premier semestre 2009, aucun bon de souscription d'actions n'a été attribué, exercé, annulé et 580 000 bons de souscription d'actions sont en circulation, au titre desquels 598 327 actions nouvelles ordinaires seraient susceptibles d'être émises.

Actions gratuites

Le Groupe a mis en place au cours du premier semestre 2007 un plan d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de certains salariés du Groupe (voir note 15.3).

Au cours du premier semestre 2009, 384 600 actions gratuites ont été attribuées, 60 100 actions gratuites ont été annulées suite au départ de certains salariés et 148 900 actions ont été livrées. Au 30 juin 2009, le nombre total d'actions gratuites en circulation s'élève à 856 300.

COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2009  
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS

**14.5 Primes d'émission**

Ce poste enregistre les primes liées aux augmentations de capital et a évolué comme suit au cours du dernier semestre:

(en milliers d'euros)	Primes d'émission
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009.....	292 657
Emission d'actions ordinaires par exercice d'instruments de capitaux propres.....	753
Paiements en actions.....	3 555
<b>Au 30 juin 2009.....</b>	<b>296 965</b>

**14.6 Réserves et résultat consolidé**

Ce poste inclut le report à nouveau, le résultat de l'exercice, les résultats de cession des actions propres détenues par le Groupe et les réserves indisponibles. Le poste de réserves indisponibles a été constitué par prélèvement sur les primes liées au capital lors d'une opération de restructuration du capital de la Société en juin 2002 ayant pris la forme d'une élévation puis d'une réduction du nominal des actions par l'application d'un coefficient multiplicateur de 3 au nombre d'actions en circulation antérieurement à cette opération. Ces réserves sont destinées à être incorporées au capital lors de l'exercice des bons et options de souscription d'actions existants antérieurement à la restructuration du capital, pour refléter l'élévation de la valeur nominale. Les résultats de cession des actions propres sont inclus dans les résultats antérieurs non distribués à l'ouverture de la période.

	Au 30 juin 2009	Au 31 décembre 2008
	(en milliers d'euros)	
Résultats antérieurs non distribués .....	(214 360)	(140 503)
Résultat de la période .....	(27 237)	(73 887)
Actions propres .....		(38)
Réserves indisponibles (1).....		68
<b>Total réserves et résultat consolidé .....</b>	<b>(241 597)</b>	<b>(214 360)</b>

- (1) Au cours du premier semestre 2009, le Groupe a annulé une réserve indisponible d'un montant de 68 000 € sur autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2009. Cette réserve avait été constituée par prélèvement sur les primes d'émission en juin 2002 à l'issue d'une restructuration du capital. Elle était destinée à être incorporée au capital lors de l'exercice des bons et options de souscription d'actions existants antérieurement à la restructuration du capital pour refléter l'élévation de la valeur nominale. Dans la mesure où plus aucun bon de souscription d'actions ou d'options de souscription d'actions antérieurs à 2002 n'est encore en circulation à ce jour, l'existence de cette réserve n'est plus justifiée.

**14.7 Ecarts de conversion**

La rubrique « autres réserves » est utilisée pour enregistrer les écarts de conversion provenant des écarts de change générés lors de la conversion des états financiers des filiales étrangères dans la monnaie fonctionnelle du Groupe. Il n'y a pas d'écarts de conversion au 30 juin 2009 alors qu'ils s'élevaient à €5 000 au 30 juin 2008.

**14.8 Paiement en actions**

Cette rubrique correspond aux rémunérations octroyées aux salariés et à certains non-salariés (consultants et membres du Conseil d'administration) sous la forme de transactions dont le paiement est indexé sur actions (options de souscription d'actions, bons de souscription d'actions et actions gratuites). Ces éléments sont décrits dans les notes

**COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2009**  
**NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS**

15.1, 15.2 et 15.3. Les paiements en actions s'élèvent à € 13 243 000 et € 11 596 000 respectivement aux 30 juin 2009 et au 30 juin 2008.

**15 PAIEMENTS EN ACTIONS**

**15.1 Options de souscription ou d'achat d'actions**

Le Groupe a mis en place un plan d'intéressement des salariés et des mandataires sociaux au capital prévoyant l'attribution d'options de souscription d'actions incessibles. Les options de souscription d'actions sont consenties au profit des bénéficiaires, à des dates différentes, par le Conseil d'administration sur autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du Groupe.

Le prix de souscription des options donnant droit à des actions est déterminé le jour où les options sont attribuées par le Conseil d'administration, étant précisé que ce prix ne peut être inférieur, tant pour la souscription d'actions nouvelles que pour l'achat d'actions existantes, au plus élevé des prix minimum déterminés par les dispositions légales en vigueur dans chaque pays, ceci pour tenir compte des différences pouvant exister entre les réglementations fiscales et sociales des pays auxquels ces bénéficiaires peuvent être rattachés.

Les options consenties peuvent, sans distinction entre les bénéficiaires et en l'absence d'une décision dérogatoire du Conseil d'administration, être levées par les bénéficiaires, soit partiellement, soit en totalité, après l'expiration d'un délai de trois années suivant la date de leur attribution si à cette date ils sont encore salariés ou mandataires sociaux du Groupe. En tout état de cause, les options devront être levées par les bénéficiaires dans un délai maximum de 6 années suivant la date de leur attribution. Le Conseil d'administration peut réduire ce délai pour les bénéficiaires résidents de pays dans lesquels une durée inférieure est prévue par la loi. Les actions du Groupe achetées ou souscrites par les bénéficiaires ne pourront pas être cédées avant l'expiration d'un délai de quatre années suivant la date d'attribution des options.

Au 30 juin 2009, toutes les options ayant été valorisées ont été historiquement attribuées sur autorisation d'assemblées générales désormais expirées.

Le 17 juin 2009, l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé un plan d'options de souscription d'actions au bénéfice des salariés et a autorisé le Conseil d'administration à octroyer des options donnant droit de souscrire un nombre maximum de 500 000 actions existantes ou nouvelles d'une valeur nominale de €0.2. Les options attribuées sous cette autorisation devront être exercées au plus tard 6 ans après la date de leur attribution effective par le Conseil d'administration. Cette autorisation est consentie pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée

Au 30 juin 2009, aucune attribution d'options de souscription d'actions n'a été effectuée sur autorisation de cette Assemblée générale.

Conformément à la norme IFRS2, les options et bons de souscription d'action ont fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur des services reçus à la date d'attribution. Les résultats des évaluations ont été calculés avec la formule de Black et Scholes. Les tables de Turnover utilisées pour la valorisation des options de souscription d'action sont actualisées en fonction de l'historique du Groupe. Les dividendes sont considérés comme nuls pour les prochaines années du fait des anticipations du Groupe. Avant 2006, la volatilité long terme attendue a été déterminée sur la base de la moyenne des historiques de volatilité de NicOx et d'un échantillon de sociétés comparables, retraitée des pics de volatilité liés à des circonstances particulières de la vie du titre. Après 2006, la volatilité long terme attendue a été déterminée sur la base de la moyenne des historiques de volatilité de NicOx.

L'impact de la valorisation des options de souscription d'actions sur la composante « Paiements en actions » des capitaux propres et sur le résultat du Groupe s'élève respectivement à €4 948 000 et €(708 000) au 30 juin 2009 contre €4 063 000 et €(816 000) au 30 juin 2008.

**15.2 Bons de souscription d'actions (BSA)**

L'impact de la valorisation des bons de souscription d'actions sur la composante « Paiement en actions » des capitaux propres et sur le résultat du Groupe s'élève respectivement à €4 233 000 et à €(0) au 30 juin 2009 contre €4 125 000 et €(692 000) au 30 juin 2008.

**COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2009**  
**NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS**

**15.3. Actions gratuites**

L'Assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2007 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à attribuer aux salariés et mandataires sociaux Groupe, à titre gratuit, des actions existantes ou à émettre de la Société. Le Conseil d'administration détermine l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

Les attributions gratuites d'actions effectuées en vertu de cette autorisation ne peuvent excéder 1 500 000 actions existantes ou nouvelles d'une valeur nominale de €0,2, étant précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne peut excéder €300 000.

L'attribution des actions aux bénéficiaires ne devient définitive qu'au terme d'une période d'acquisition dont la durée ne peut être inférieure à deux ans. De plus, les bénéficiaires doivent conserver lesdites actions pendant une durée fixée par le Conseil d'administration. Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou de plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucune période de conservation pour les actions considérées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration a distingué deux catégories d'attributions en fonction du pays de résidence des bénéficiaires afin de tenir compte des différences de régimes social et fiscal applicables. S'agissant des attributions de catégorie A, la durée de la période d'acquisition a été fixée à deux ans à compter de la décision du Conseil suivie d'une période de conservation d'une durée de deux ans. Pour les attributions de catégorie B, la durée de la période d'acquisition a été fixée à quatre ans à compter de la décision du Conseil mais les actions ne seront ensuite soumises à aucune obligation de conservation.

Le 18 décembre 2007, le Conseil d'administration a décidé que l'acquisition définitive des actions gratuites attribuées à compter de 2008 serait conditionnée à l'accomplissement d'au moins 70% des objectifs de la Société pour l'année au cours de laquelle le Conseil décide l'attribution, ce qui implique que les bénéficiaires ne recevraient pas les actions gratuites à l'expiration de la période d'acquisition correspondante dans l'hypothèse où ce critère ne serait pas rempli à la fin de l'année considérée.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2009 a autorisé le Conseil, pour une durée de 26 mois à attribuer aux salariés et mandataires sociaux Groupe, à titre gratuit, des actions existantes ou à émettre de la Société et a décidé de priver d'effet pour sa partie non utilisée l'autorisation ayant le même objet accordée par l'assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2007. Le Conseil d'administration détermine l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

Le conseil d'administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et les critères d'attribution des actions, étant précisé que l'acquisition définitive des actions devra être soumise à des conditions de performance qui seront définies par le Conseil d'administration à la date d'attribution.

Les attributions gratuites d'actions effectuées en vertu de cette autorisation ne peuvent excéder 1 000 000 actions existantes ou nouvelles d'une valeur nominale de €0,2, étant précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne peut excéder €200 000.

L'attribution des actions aux bénéficiaires ne devient définitive qu'au terme d'une période d'acquisition dont la durée ne peut être inférieure à deux ans. De plus, les bénéficiaires doivent conserver lesdites actions pendant une durée fixée par le Conseil d'administration. Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou de plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucune période de conservation pour les actions considérées.

Les actions gratuites valorisées au 30 juin 2009 ont toute été attribuées sur autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2007.

A la clôture de la période, toutes les actions gratuites valorisées qui ont été attribuées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 sont définitivement acquises du fait de la réalisation à 100 % des objectifs de la Société au 31 décembre 2008. Les actions gratuites attribuées après le 1<sup>er</sup> Janvier 2009 ont été valorisées sur la base d'une hypothèse de réalisation des objectifs 2009 à 100%, la Société estimant probable la réalisation de ces objectifs.

**COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2009**  
**NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS**

Les hypothèses retenues pour la valorisation des actions gratuites attribuées au cours du premier semestre 2009 sont les suivantes :

<u>Actions gratuites</u>		
Date d'attribution.....	22/01/2009	02/04/2009
Juste valeur de l'action...	8,56	9,20
Nombre d'actions attribuées .....	371 000	13 600

L'impact de la valorisation des actions gratuites sur la composante « Paiement en actions » des capitaux propres et sur le résultat du Groupe s'élève à €4 062 000 et €(1 817 000) au 30 juin 2009 contre €3 407 000 et €(1 660 000) au 30 juin 2008.

**16 PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS**

	<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>Litiges</b>	<b>Total</b>
	<b>(En milliers d'€)</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009.....	<b>175</b>	-	<b>175</b>
Dotations de l'exercice.....	93	-	93
Utilisations.....	-	-	-
Reprises de provisions devenues sans objet.....	-	-	-
<b>Au 30 juin 2009.....</b>	<b>268</b>		<b>268</b>
Courant au 1 <sup>er</sup> janvier 2009 .....	-	-	-
Non courant au 1 <sup>er</sup> janvier 2009 .....	175	-	175
<b>Total.....</b>	<b>175</b>	-	<b>175</b>
Courant au 30 juin 2009.....	-	-	-
Non courant au 30 juin 2009.....	268	-	268
<b>Total.....</b>	<b>268</b>	-	<b>268</b>

**17 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

Il n'y a pas de produits constatés d'avance au 30 juin 2009 contre €1 119 000 au 31 décembre 2008. Au 31 décembre 2008, ils provenaient :

- du paiement de €5 000 000 reçus de la société Pfizer au titre d'une redevance en rémunération des droits exclusifs pour l'utilisation de la technologie brevetée de libération d'oxyde nitrique dans le domaine de l'ophtalmologie concédés en mars 2006 ;
- du paiement de €3 000 000 reçus de la société Pfizer en mars 2008 au titre du financement de la recherche et étalés sur une période de dix huit mois à compter de la date de facturation ;

Ces montants initialement comptabilisés en produits constatés d'avance sont étalés sur les périodes d'implication active de NicOx dans le programme de recherche prévues selon les termes du contrat avec Pfizer. Les

## NicOx S.A.

### COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2009 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS

travaux portant sur le programme de recherche étant terminés au 30 Juin 2009, le Groupe a reconnu intégralement en chiffres d'affaires le solde de produits constatés d'avance restant à étaler sur la période d'implication du Groupe.

Au 30 juin 2009, les produits constatés d'avance s'analysent comme suit :

Co-contractant	Produits constatés d'avance au 31 décembre 2008	Versement de la période	Chiffre d'affaire reconnu au titre de la période	Produits constatés d'avance au 30 juin 2009
(en milliers d'€)				
Pfizer.....	1 119		1 119	-
<b>Total.....</b>	<b>1 119</b>		<b>1 119</b>	<b>-</b>

#### 18 DETTES FOURNISSEURS

Les dettes fournisseurs s'analysent comme suit :

	Au 30 juin 2009	Au 31 décembre 2008
(en milliers d'€)		
Dettes fournisseurs (1).....	12 740	16 232
<b>Total Dettes fournisseurs .....</b>	<b>12 740</b>	<b>16 232</b>

(1) au 30 juin 2009, les dettes fournisseurs incluent un montant de €3 760 000 actualisés à verser à la Société Nitromed en fonction de critères à remplir par NicOx dans le futur (cf note 3 « Estimations et jugements comptables déterminants – Actifs incorporels »). Le Groupe ayant estimé probable la réalisation des critères à venir prévus par l'accord avec Nitromed, une provision pour facture non parvenue a été comptabilisée au 30 juin 2009. L'actualisation de la somme à verser à Nitromed a été calculée sur la base de la date probable de réalisation de ces critères.

#### 19 PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS, LITIGES

Depuis juin 2005, le Groupe a mis en place de nouvelles dispositions prévoyant qu'en cas de cession de l'ensemble des actions de la société NicOx S.A. à un actionnaire ou d'un changement de contrôle du Groupe se traduisant par un actionnaire détenant plus de 50% du capital de la société NicOx S.A. et entraînant la rupture du contrat de travail de certains salariés, ceux-ci bénéficieront d'une indemnité contractuelle de licenciement d'un montant compris entre dix huit et vingt quatre mois de salaire. Cette indemnité contractuelle est consentie à chaque bénéficiaire pour une durée limitée à deux années à compter de la date à laquelle le changement de majorité ou de contrôle du Groupe interviendrait. Dans cette hypothèse et dans l'éventualité où tous les bénéficiaires actuels seraient concernés par une telle procédure de licenciement, le Groupe devrait verser une indemnité d'un montant total de €3 139 870 sur la base des salaires des bénéficiaires au 30 juin 2009.

En outre, en cas de rupture de son contrat de travail à l'initiative du Groupe chaque bénéficiaire, à l'exclusion du PDG, recevra une indemnité contractuelle de licenciement d'un montant compris entre douze et vingt quatre mois de salaire. Dans cette hypothèse et dans l'éventualité où tous les bénéficiaires actuels seraient concernés par une telle procédure de licenciement, le Groupe devrait verser une indemnité d'un montant total de €2 343 078 sur la base des salaires des bénéficiaires au 30 juin 2009. Le salaire à prendre en considération pour le calcul des indemnités de rupture visées ci dessus est le douzième de la rémunération brute, toutes primes confondues, des douze derniers mois précédant la rupture du contrat. La rupture du contrat de travail pour faute grave ou lourde d'un bénéficiaire n'ouvre pas droit, pour ce dernier, au bénéfice des dispositions ci-dessus. En raison du caractère conditionnel de la réalisation de ces engagements, le Groupe n'a pas comptabilisé de provision à ce titre au 30 juin 2009.

Par ailleurs, en avril 2008, le Conseil d'administration a autorisé un engagement au bénéfice de son Président Directeur Général prévoyant qu'en cas de révocation, sauf révocation pour faute grave, il aurait droit à une indemnité



**COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2009**  
**NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS**

dont le versement serait subordonné à la réalisation, au moment de sa révocation, de critères de performance préétablis arrêtés par le Conseil. Le montant de l'indemnité s'élèverait à une somme correspondant à deux années de rémunération, tant fixe que variable, calculée sur la base de la rémunération versée au cours du dernier exercice clos avant la date de la révocation. Cette convention a été approuvée par l'Assemblée générale ordinaire de mai 2008. Dans l'éventualité où ce mandataire social serait révoqué en 2009, le Groupe devrait verser une indemnité d'un montant total de €990 000 sur la base de la rémunération qui lui a été versée en 2008.

Suite à la rupture des contrats de fourniture de quantités commerciales de naproxinod avec Dipharma, la société a adressé à NicOx des courriers comportant des demandes financières que la Société estime sans fondement.

**20 ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**20.1. Engagements reçus**

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'engagements de ses partenaires sur le paiement éventuel de redevances conditionné à la réalisation d'événements futurs, comme indiqué en note 4.

**20.2. Engagements donnés**

Au 30 juin 2009, les engagements hors bilan du Groupe sont les suivants :

	Notes	Paiements dus par période			
		Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
		(en milliers d'€)			
<b>Obligations contractuelles</b>					
Contrats de location simple.....		2 892	871	2 021	-
Contrats de sous-traitance et maintenance .....		1 703	1 355	348	-
Engagements de R&D.....	20.2.a	5 899	5 593	306	-
Engagements commerciaux .....	20.2.b	3 675	3 675		
<b>Total.....</b>		<b>14 169</b>	<b>11 494</b>	<b>2 675</b>	

	Notes	Total (en milliers d'€)
<b>Autres engagements commerciaux</b>		
Commissions sur contrats de R&D.....	20.2.a	9 297
Autres engagements de R&D.....	20.2.a	511
Contrats d'assistance à la recherche de partenaires.....		2 123
<b>Total.....</b>		<b>11 931</b>

En raison des incertitudes entourant les activités de recherche et développement, il est improbable que le Groupe soit amené à payer l'intégralité des engagements au titre des contrats de recherche et développement. Pour les mêmes raisons, les échéances de ces montants ne peuvent être raisonnablement estimées.

**COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2009**  
**NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS**

A la connaissance du Groupe, les engagements présentés dans les tableaux ci-dessus, et décrits dans les paragraphes suivants, représentent l'intégralité des engagements hors bilan significatifs du Groupe, ou qui pourraient le devenir dans le futur.

Les principales variations du poste engagements données au cours du premier semestre 2009 se répartissent comme suit :

*a. Engagements de Recherche et Développement*

Le Groupe conduit la majeure partie de ses activités de recherche et développement au travers de contrats avec des universités ou des centres de recherche et développement au niveau mondial. Certains de ces contrats sont pluriannuels, et comportent des conditions liées à l'obtention de rapports de la part des universités ou des centres de recherche et développement.

La diminution des engagements de recherche et développement au cours du premier semestre est principalement liée à la fin des études cliniques sur le naproxcinod.

*b. Engagements commerciaux*

En décembre 2008, NicOx a annoncé la signature d'un accord avec la société de chimie fine DSM pour la production du principe actif du naproxcinod. Cet accord a pour but d'assurer l'approvisionnement commercial nécessaire afin de garantir le succès du lancement du naproxcinod. Selon cet accord, NicOx prévoit que les premières livraisons en quantités significatives seront effectuées à partir du 4<sup>ème</sup> trimestre 2009. Au titre de cet accord, NicOx est engagé au 30 juin 2009 à hauteur de €3 675 000 à moins d'un an.

En totalité, les échéances annuelles minimales futures des engagements Commerciaux sont de €3 675 000 à moins d'un an.

**21. RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

Le montant global des rémunérations comptabilisées pour les administrateurs (7 personnes au 30 juin 2009 et 2008) et les membres du comité de direction (6 personnes au 30 juin 2009 contre 4 personnes au 30 juin 2008) hors charges sociales et indemnités de rupture de contrat se répartit comme suit :

	<b>Période de 6 mois prenant fin au 30 juin :</b>	
	<b>2009</b>	<b>2008</b>
	<b>(en milliers d'€)</b>	
Avantages à court terme <sup>(1)</sup> .....	(945)	(934)
Avantages postérieurs à l'emploi .....	(90)	(71)
Autres avantages à long terme .....	(20)	11
Paiements en action.....	(928)	(1 041)
<b>Total .....</b>	<b>(1 983)</b>	<b>(2 035)</b>

(1) dont pour les 6 premiers mois de 2009 €25 000 versés à un administrateur et pour les 6 premiers mois de 2008 €71 000 versés à deux administrateurs au titre de contrats de consultants

Il est précisé que les dispositions relatives d'une part à la rupture du contrat de travail de certains salariés de NicOx, en cas de changement de contrôle du Groupe ou en cas de rupture de leur contrat de travail à l'initiative de NicOx et d'autre part à la révocation de son Président Directeur Général décrites au paragraphe 19 ci-dessus

**COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2009**  
**NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS**

s'appliquent à 4 personnes du Comité de Direction (trois salariés et un mandataire social). Les montants que le Groupe serait susceptible de verser aux trois bénéficiaires salariés dans les deux cas prévus s'élèveraient, respectivement à €1 639 100 et €1 229 325 sur la base des salaires des bénéficiaires au 30 juin 2009. Par ailleurs, dans le cas où le bénéficiaire mandataire social serait révoqué en 2009, le Groupe devrait verser une indemnité d'un montant total de € 990 000 sur la base de la rémunération qui lui a été versée en 2008.

Au 30 juin 2009, les options de souscription d'actions et les bons de souscription d'actions en circulation attribués à des mandataires sociaux et aux membres du Comité de direction se répartissent comme suit :

<b>Nature des instruments de capitaux propres</b>	<b>Prix d'exercice en €</b>	<b>Nombre de BSA ou d'options</b>	<b>Nombre actions par option</b>	<b>Nombre d'actions à émettre</b>	<b>Date d'expiration</b>
Options de souscription d'actions .....	3,60	25 000	1,06109	26 528	19/10/10
Options de souscription d'actions .....	4,08	68 000	1,06109	72 155	06/04/11
Options de souscription d'actions .....	4,10	121 000	1,06109	128 394	02/06/11
Options de souscription d'actions .....	3,49	83 500	1,06109	88 603	30/01/12
Actions gratuites .....	-	329 400	1	329 400	
Bons de souscription d'actions.....	3,94	20 000	1,06109	21 222	18/10/09
Bons de souscription d'actions.....	4,08	120 000	1,06109	127 331	01/06/10
Bons de souscription d'actions.....	11,54	120 000	1	120 000	28/05/13
Bons de souscription d'actions.....	11,75	120 000	1,06109	127 331	31/05/11
Bons de souscription d'actions.....	21,30	120 000	1	120 000	22/05/12

**22. EVENEMENTS POST CLOTURE**

Le litige avec Archimica a fait l'objet d'une transaction en date du 17 juillet 2009 aux termes de laquelle Archimica s'est engagée à verser €300 000 à NicOx en deux versements, un premier versement de €100 000 pour le 24 juillet 2009 et un second versement de €200 000 pour le 15 octobre 2009. Cette transaction amiable solde l'ensemble des litiges entre les parties.

*Ernst & Young Audit*  
408 avenue du Prado  
13008 Marseille

*Deloitte & Associés*  
Les Docks - Atrium 10.4  
10, place de la Joliette  
B.P. 64529  
13567 Marseille Cedex 02

## **NICOX**

Société Anonyme

Les Taissounières - Bât HB4  
1681, route des Dolines  
B.P. 313  
06906 Sophia Antipolis Cedex

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle**

*Ernst & Young Audit*  
408 avenue du Prado  
13008 Marseille

*Deloitte & Associés*  
Les Docks - Atrium 10.4  
10, place de la Joliette  
B.P. 64529  
13567 Marseille Cedex 02

## **NICOX**

Société Anonyme

Les Taissounières - Bât HB4  
1681, route des Dolines  
B.P. 313  
06906 Sophia Antipolis Cedex

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle**

---

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société NICOX, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 30 juin 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration, dans un contexte décrit dans la note 2.1 de l'annexe « principes comptables » et caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2008.

Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## **I. Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 de l'annexe qui expose les estimations et jugements comptables déterminants retenus par la Direction au titre des actifs incorporels.

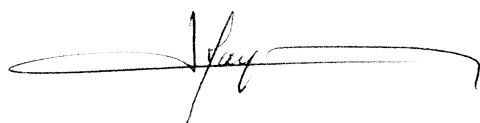
## **II. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Marseille, le 28 juillet 2009

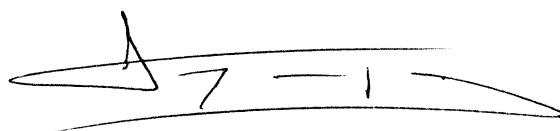
Les Commissaires aux Comptes

**Ernst & Young Audit**



**Jérôme MAGNAN**

**Deloitte & Associés**



**Hugues DESGRANGES**